## Loi fédérale sur la réglementation de l'activité des intermédiaires d'assurance – ouverture de la procédure de consultation

Monsieur le conseiller fédéral.

Votre correspondance du 13 mai 2020, relative à la procédure de consultation susmentionnée, nous est bien parvenue et a retenu notre meilleure attention.

Nous vous communiquons que le gouvernement neuchâtelois n'a pas d'observation particulière à formuler et est favorable au projet de loi fédérale sur la réglementation de l'activité des intermédiaires d'assurance.

En vous remerciant de nous avoir donné la possibilité de prendre position, nous vous prions d'agréer, Monsieur le conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 26 août 2020

Au nom du Conseil d'État :

La présidente, La chancelière, M. Maire-Hefti S. Despland